Extrait du Communistes de Vénissieux

http://pcf.venissieux.org

Section de Béziers du PCF

- Vie politique - Luttes et résistances -

Date de mise en ligne : jeudi 20 septembre 2007

Description :

Quand les communistes ne plaisent pas aux dirigeants.. ils les changent...

Communistes de Vénissieux

Béziers le 18 septembre 2007

Camarade,

Nous avons appris le 12 septembre, par l'Hérault du Jour, la création d'une nouvelle section du PCF sur Béziers baptisée « Guy Moquet ». Cette initiative a été prise dans le plus grand secret par des adhérents de notre section : Colette Rumeau, Mary-Claude Mulot, Marc Sureau... sans en informer le Comité de Section dont ils font parti et ceci en violation de plusieurs articles de nos statuts, notamment l'article 5.1 stipulant clai-rement : « La section rassemble les adhérent-e-s d'une ou plusieurs communes, d'une même zone d'activité, d'une même entreprise. Sur un même territoire, une même zone d'activité, une même entreprise, il ne peut y avoir qu'une seule section dont la création est décidée par tous les adhérent-e-s concerné-e-s... »

Dans leur conférence de presse du 11 septembre, ils reprochent les prises de positions et actions politiques de la direction de la Section de Béziers et de la grande majorité de ses adhérents, oubliant l'article 4 des statuts sur la souveraineté qui leur appartient en précisant qu' « à chaque niveau, seules les décisions prises à la majorité engagent le Parti ». S'appliquent à eux comme à tous les communistes la fin de l'article 4 : « Les adhérent-e-s qui ne les partagent pas gardent le droit de défendre et d'exprimer leur point de vue, y compris publiquement. »

La lecture de cette conférence montre que cette opération a aussi une finalité électoraliste qui amène là encore les initiateurs de cette « scission » a transgresser l'article 18 sur les candidatures aux élections : « La décision de présenter au nom du Parti ou de soutenir des candidat-e-s aux différentes élections est prise par les adhérent-e-s. 18.2. Les communistes élaborent les projets de candidatures dans l'instance correspondant à la circonscrip-tion électorale concernée en liaison avec les instances qu'elle regroupe : - assemblée générale des communistes résidant dans la commune pour les élections du conseil munici-pal, etc... »

Dans une déclaration publiée le même jour, en tant que Secrétaire départemental du Parti, tu donnes implicite-ment, ton accord à cette démarche, alors que tu devrais comme premier responsable être le garant de nos sta-tuts et des instances du Parti en désavouant ces procédés et méthodes plus proches de celles ayant cours dans un parti social démocrate qu'au sein d'un Parti Communiste...

Au regard de ces faits et déclarations, afin de mettre fin à cette situation, le Comité de la Section de Béziers élargi aux adhérents demande la convocation dans les quinze jours du Conseil départemental.

Dans l'attente, reçois, Camarade, nos salutations communistes.

Christiane VINCI

Secrétaire de la Section de Béziers du PCF

Copyright © Communistes de Vénissieux